

De la première Réunion de haut niveau à l'horizon 2015 et au-delà :

Renforcer la vision et les contributions du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Comité de pilotage du Partenariat mondial
Le 9 juillet 2014, à New York, aux États-Unis

Ce document est communiqué aux membres du Comité de pilotage pour examen au titre du point 1 de l'ordre du jour et élabore une vision proposée pour le Partenariat mondial de 2014 à 2016. Les membres du Comité sont encouragés à recueillir des avis sur la vision proposée dans les circonscriptions qu'ils représentent et de structurer leurs commentaires, selon les quatre questions énoncées aux pages 3 et 4 de ce document.

Personnes à contacter :

M^{me} Hanna-Mari Kilpeläinen, tél. +33 1 45 24 98 32, courriel : hanna-mari.kilpelainen@oecd.org

M^{me} Yuko Suzuki, tél +1 212 906 6509, courriel : yuko.suzuki@undp.org

M. Derek Kilner, tél. +1-212-906-5742, courriel : derek.kilner@undp.org

Busan (2011) et le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement : un tournant pour la coopération au développement

L'accord de Partenariat de Busan incarne un changement de paradigme important dans la nature même de la coopération pour le développement. Deux principaux facteurs ont contribué à ce changement : le constat que l'aide seule ne suffit pas à atteindre les objectifs communs de développement et la reconnaissance d'une « architecture » de développement en pleine mutation et de plus en plus complexe se caractérisant par une plus grande variété d'acteurs, de contextes nationaux et de nouvelles formes de partenariat

En réponse à l'évolution du paysage du développement, l'accord de Partenariat de Busan a renforcé les principes fondamentaux de la Déclaration de Paris (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008) relatifs à l'efficacité de l'aide, tout en adoptant également la diversité et en reconnaissant que diverses parties prenantes peuvent adhérer de différentes manières à un programme commun de développement et à des principes partagés.

La date butoir de 2015 pour la réalisation des OMD approchant à grands pas, le Forum de haut niveau de Busan a admis l'urgence de parvenir à une croissance forte, partagée et durable, et que la réussite de cette action dépendra des résultats et de l'impact des efforts faits en commun.

L'expérience antérieure a suggéré la valeur d'un mécanisme de partenariat mondial pour mener la réforme. L'évaluation finale de la Déclaration de Paris a confirmé que la mise en œuvre de principes communs garants de l'efficacité avait contribué à renforcer les normes de partenariats et avait légitimé la demande des pays en développement de respecter les bonnes pratiques. Elle a recommandé que la communauté internationale du développement s'appuie sur des mécanismes conjoints de partenariat afin de poursuivre la réforme de la coopération pour le développement (Wood et coll., 2011).

L'accord de Partenariat de Busan a reconnu que le renforcement de la coopération sollicitait un soutien de haut niveau politique permanent, ainsi qu'un espace inclusif pour le dialogue, l'apprentissage mutuel et la redevabilité au niveau mondial. À cette fin, il a demandé l'établissement d'un « nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, représentatif et ouvert à tous les acteurs, en vue de soutenir la mise en œuvre politique des engagements souscrits et d'assurer leur redevabilité ».

Lors de sa création en juin 2012, le Partenariat mondial pour une coopération efficace a énoncé ses principaux objectifs pour maintenir et renforcer la dynamique politique pour une coopération plus efficace au service du développement ; assurer la redevabilité de la mise en œuvre des engagements de Busan ; faciliter l'échange des connaissances et le partage des enseignements tirés ; et, soutenir la mise en œuvre des engagements de Busan au niveau national.

Le prochain cycle du Partenariat mondial de 2014 à 2016

La première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, accueillie par le Mexique en avril 2014, a positionné avec succès le Partenariat mondial comme un espace unique de dialogue entre les multiples parties prenantes sur une coopération efficace au service du développement.

L'esprit de Busan – qui transcende l'aide, les gouvernements et la coopération Nord-Sud – s'est concrétisé au Mexique. La participation active d'un nombre grandissant d'acteurs a confirmé la pertinence des principes de Busan pour toutes les formes de coopération au développement

De vastes consultations préparatoires, ainsi que le communiqué de la réunion, ont souligné la pertinence et les avantages comparatifs du Partenariat mondial pour soutenir les efforts collectifs

qui contribueront à l'architecture mondiale du développement, à la veille et au-delà de 2015. Dans ce contexte, le Partenariat mondial peut s'acquitter de son mandat pour maintenir et renforcer la dynamique politique en faveur de l'efficacité de la coopération au développement, en abordant des questions d'actualité pertinentes pour maximiser l'impact de la coopération au développement, y compris celles qui apparaissent au sein du Programme de développement pour l'après-2015.

La vision sur la valeur ajoutée du Partenariat mondial au sein de l'architecture mondiale du développement pourrait se résumer comme suit :

Le Partenariat mondial aspire à apporter avant et après 2015 une contribution importante au processus visant à éradiquer la pauvreté et les inégalités. Il fournit le cadre global pour un éventail d'organisations et d'initiatives qui regroupe toutes les parties prenantes du développement pour stimuler l'action en faveur d'un développement plus efficace grâce au partage des connaissances, à l'apprentissage mutuel et à la redevabilité.

Cette vision est élaborée de manière plus détaillée ci-dessous.

La vision du Partenariat mondial

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement est une tribune ouverte et inclusive qui **rassemble toutes les parties prenantes du développement** sur un pied d'égalité afin d'assurer que la politique, les connaissances et le financement produisent des résultats de développement à long terme. Il soutient la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international selon **des principes communs** qui forment les fondements d'une coopération efficace au service du développement, à savoir, l'appropriation par les pays en développement ; l'orientation des efforts de développement vers les résultats ; des partenariats pour le développement ouverts à tous ; la transparence et la redevabilité réciproque.

Le Partenariat épaulé tous les acteurs du développement, en fonction de leurs situations spécifiques, pour qu'ils collaborent **au niveau national afin d'obtenir de meilleurs résultats** en matière de réduction de la pauvreté, en facilitant des alliances volontaires dirigées par les membres ainsi qu'en soutenant les efforts de mise en œuvre menés par les pays qui adaptent les principes d'efficacité aux différents thèmes et contextes.

Le Partenariat soutient **l'apprentissage mutuel** entre les différents acteurs et modèles de partenariat. S'inspirant des initiatives volontaires menées par les membres, il saisit, collationne et diffuse les enseignements et les meilleures pratiques relatifs à la coopération efficace pour le développement aux niveaux mondial, national et organisationnel et s'attache à promouvoir l'application de ceux-ci dans des contextes différents.

La redevabilité à l'égard de la mise en œuvre des engagements sert à l'obtention de résultats. Le Partenariat recueille les données probantes et passe en revue les progrès accomplis au regard des engagements de Busan pour identifier les défis à relever et souligner les domaines dans lesquels il faut déployer des efforts ciblés pour renforcer la qualité et l'efficacité de la coopération au développement et atteindre les objectifs convenus.

S'appuyant sur ces efforts, le Partenariat mondial offre un espace destiné au dialogue de haut niveau qui est fondé sur des données probantes et multi-parties prenantes, et encourage **la dynamique politique pour la mise en œuvre et la responsabilité des objectifs de développement convenus au niveau international**. En tant que moteur de la réforme, le Partenariat mondial procure un laboratoire d'idées pour stimuler l'innovation, les synergies et des partenariats plus efficaces. Le Partenariat mondial peut apporter une contribution précieuse au Programme de développement pour l'après-2015 en renforçant l'appropriation nationale, en soutenant les engagements de coopération au développement et en encourageant une approche de partenariat pour obtenir des résultats de développement et apporter des preuves et des contributions permettant d'orienter les discussions à l'ONU.

Les membres du Comité sont encouragés à recueillir des avis sur la vision du Partenariat dans les circonscriptions qu'ils représentent et, tirant parti de leur expérience et de leur rôle de

champion autour des différentes initiatives volontaires et des divers éléments constitutifs, de formuler des suggestions concrètes et pratiques pour aider à encourager le changement de comportement qui aboutit à un meilleur impact en matière de développement sur le terrain. L'intervalle séparant cette réunion du Comité de pilotage de la prochaine à l'automne 2014 (date à confirmer) permettra de poursuivre les consultations en vue de consolider la vision et d'obtenir un large soutien des parties prenantes pour traduire cette vision en une action rapide.

Pour exprimer la vision du Partenariat et affiner sa contribution unique aux efforts de développement mondial, les membres du Comité de pilotage sont invités à commenter la vision proposée résumée ci-dessus, en se concentrant sur les quatre questions énoncées ci-dessous pour orienter le débat.

I. L'accélération de la mise en œuvre au niveau national, en adaptant les principes d'efficacité aux différents contextes

La pertinence des principes de Busan pour l'architecture mondiale du développement, y compris le cadre pour l'après-2015, sera en fin de compte confirmée par une présentation de résultats concrets sur la fourniture d'une coopération au développement plus efficace au niveau national d'ici à 2015. Cette démarche exige une orientation renforcée sur la mise en œuvre au niveau national.

Le [Rapport 2014 d'état d'avancement du Partenariat mondial](#) et ses conclusions constituent une base pour cibler les efforts de mise en œuvre. Il a indiqué que bien que les efforts de longue date visant à modifier la façon dont la coopération au développement est mise en œuvre, portent leurs fruits, il reste beaucoup à faire pour transformer les pratiques en matière de coopération et assurer l'appropriation par les pays de tous les efforts de développement, ainsi que la transparence et la redevabilité entre les partenaires au développement. Les priorités particulières identifiées dans le rapport d'état d'avancement incluent la poursuite du renforcement et de l'utilisation des systèmes nationaux pour la planification et la mise en œuvre de la coopération au développement et pour l'amélioration de la prévisibilité du financement à court et à moyen termes. La Réunion de haut niveau de Mexico a également fait progresser les discussions sur le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures et sur les rôles que peuvent jouer les différents acteurs pour soutenir les efforts déployés dans ce domaine.

En s'appuyant sur des alliances multi-parties prenantes (y compris sur les initiatives volontaires et les éléments constitutifs), quelles approches novatrices adoptées au niveau national relatives à une coopération efficace peuvent présenter les membres du Comité de pilotage et les autres parties prenantes au cours du prochain exercice biennal du Partenariat mondial pour affiner sa valeur ajoutée et sa pertinence pour les différentes parties prenantes sur divers contextes nationaux ?

Par exemple : quelles sont les réussites qui se dégagent des initiatives volontaires qui peuvent donner des exemples concrets d'une coopération plus efficace dans des contextes différents (tels que les États fragiles, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire) ? Quels exemples concrets de renforcement et d'utilisation des systèmes nationaux permettent de tirer des enseignements quant à l'appropriation, à l'alignement et aux résultats de développement ?

II. L'amélioration de l'apprentissage mutuel

Les efforts visant à accroître l'efficacité de la coopération au développement sont variés et continuent à évoluer, et donc le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel servent de base à l'innovation et au progrès collectif. Le Partenariat mondial offre un forum où tous les acteurs partagent les meilleures pratiques et identifient des solutions pratiques qui fonctionnent.

De quelle manière les parties prenantes du Partenariat mondial peuvent mieux tenir compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés et les partager, notamment en s'inspirant des initiatives volontaires, pour renforcer le dialogue et l'apprentissage mutuels et inclusifs sur ce qui fonctionne, via les niveaux national, régional et mondial ?

Par exemple : quels mécanismes ont réussi à tenir compte des enseignements tirés du niveau national (par exemple les organisations et les plateformes régionales, les ateliers ad hoc, les communautés de pratique) et à les partager ? Autour de quels problèmes les membres du Comité de pilotage pourraient prendre l'initiative, pour apporter des données probantes et faire part des enseignements tirés au cours des discussions et les diffuser parmi les différents groupes de parties prenantes et les différentes régions?

III. Le renforcement de la redevabilité vis-à-vis des résultats

La redevabilité de la mise en œuvre des engagements convenus est un élément incontournable du Partenariat mondial et renforce sa crédibilité en tant que partenariat déterminé par la production de résultats. Le cadre de suivi est un élément central de la redevabilité, identifiant les réussites et les obstacles pour guider les efforts de mise en œuvre et progresser. En outre, différentes parties prenantes devraient jouer un rôle proactif dans la définition de leurs engagements et actions respectifs dans le cadre de l'accord de Busan

Outre le renforcement du cadre de suivi, y compris de ses indicateurs et processus, de quelle manière les membres du Comité de pilotage peuvent donner l'exemple et stimuler les efforts de mise en œuvre des différentes parties prenantes pour montrer une redevabilité collective de la mise en œuvre des engagements de Busan et partager les enseignements tirés ?

Par exemple : comment les pays en développement et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux utilisent les conclusions du Rapport de suivi et d'autres sources d'éléments probants pour améliorer leurs pratiques en matière de coopération et pour renforcer la redevabilité mutuelle ? Quelles sont les prochaines étapes que les fondations et les OSC envisagent de suivre pour respecter les lignes directrices/directives et les principes dont elles ont convenu ? Quels sont les mécanismes/actions que prévoient toutes les parties prenantes au cours des deux prochaines années pour faire preuve de redevabilité permanente et démontrer leur apprentissage continu ?

IV. L'ancrage d'une coopération efficace au service du développement dans le Programme mondial de développement pour l'après-2015

La Réunion de haut niveau a confirmé la contribution du Partenariat mondial pour faire progresser les efforts tendant à assurer une coopération pour le développement plus efficace, avec l'élimination de la pauvreté comme élément fondamental, dans le cadre du « comment » de la mise en œuvre du nouveau programme mondial pour l'après-2015 conçu par l'ONU. Parallèlement à son rôle principal de soutien à la mise en œuvre des engagements et des actions convenus dans l'accord de Partenariat de Busan, le Partenariat mondial est bien placé pour traiter des questions d'actualité ayant trait à une coopération efficace au service du développement, s'adaptant aux nouvelles tendances et aux nouveaux acteurs afin d'assurer sa pertinence et son impact.

En s'appuyant sur son approche multi-parties prenantes et son pouvoir de mobilisation pour rassembler des alliances volontaires, de quelle façon les membres du Comité de pilotage, ainsi que toutes les parties prenantes du Partenariat mondial pourraient définir plus précisément les contributions pratiques du Partenariat afin de faciliter la mise en œuvre du cadre de développement pour l'après-2015, y compris les liens concrets aux éléments des moyens de mise en œuvre et de redevabilité ?